



Menace insulte saccages et vols

Par **sophie**, le **28/09/2009** à **11:54**

Bonjour,

je viens vers vous car suite à un différent avec mon concubin ce week-end mes beaux parents sont arrivés chez nous après m'avoir appelée insultée menacée de mort et insulté ma famille. une fois à la maison de laquelle j'étais sortie ma belle mère a jeté des biens m'appartenant par la fenêtre du 3ème étage et elle a ensuite fouillé dans toutes mes affaires et tout jeté à terre (vêtements biens perso...). de l'extérieur j'ai alors appelé la gendarmerie qui n'ont pu que constater et ils m'ont déconseillé de porter plainte car il n'y aurait pas de suite!!! que puis-je faire je ne veux pas que cela reste ainsi???? c'est assez urgent!!

merci de votre réponse

Par **Tisuisse**, le **28/09/2009** à **16:53**

Bonjour,

Vous déposez une "main-courante" à la gendarmerie et vous leur demandez le numéro d'enregistrement de cette main courante. Surtout, vous n'y allez pas seule. Si la gendarmerie refuse cette main courante, ce qui n'est pas dans leur prérogatives soit dit en passant, vous allez au greffe du tribunal et vous demandez un dossier pour l'aide juridictionnelle ainsi que la liste des avocats acceptant cette aide juridictionnelle.

Soit :

nantie de cette info. (main courante) vous faites une LR/AR à Monsieur le doyen des juges d'instruction

près du tribunal de.....

Dans cette lettre, vous déposez plainte pour destruction volontaire d'objets personnels, vous indiquez le numéro d'enregistrement de la main courante, le jour et où vous avez fait cette main courante, vous joignez la liste des objets détruits ou abimés, vous chiffrez votre préjudice.

Soit, avec l'aide de votre avosat vous déposez plainte directement auprès du greffe du tribunal.

Quoi qu'il en soit, je vous garantis que les pendores vont devoir faire l'enquête et qu'il y aura des suites. Les parents de votre compagnons (qui ne sont pas, juridiquement, vos beaux-parents puisque vous n'êtes pas mariés) vont avoir du souci à se faire et ils vont avoir des comptes à rendre à vous et à la justice.

Par **sophie**, le **28/09/2009** à **17:06**

merci beaucoup de cette reponse!et de combien de temps est ce que je dispose pour faire toutes ces demarches???

Par **Tisuisse**, le **28/09/2009** à **17:14**

Plus c'est rapide et mieux cela vaut.